

N° INSEE : 07128

COMMUNE LALOUVESC (1280)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°032**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de convocation :	19/09/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	8	Pour :	6
Nombre de membres présents :	6	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6	Abstention :	0

L'an 2022, le 22 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire BURRIEZ Jacques

Présents : M. BALAY Dominique, M. BESSET François, M. BOBER Michel, M. BURRIEZ Jacques, Mme DESBOS Aurélie, M. SALAUN Jean-Michel,

Procurations :

Absents :

Excusés : Mme ACHARD Aline, M. BESSET Julien

Secrétaire de séance : M. BOBER Michel

Objets : Mur de soutènement

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2312 (23) - 180 : Agencements et aménagem	-25 000,00		
2312 (23) - 202 : Agencements et aménagem	25 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	
	<b>0,00</b>		

Certifié exécutoire par BURRIEZ Jacques, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 26/09/2022 et de la publication le 26/09/2022

A LALOUVESC, le 26/09/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

le Maire



Le Maire de LALOUVESC

*Jacques BURRIEZ*  
 Jacques BURRIEZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LALOUVESC

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	8	6

Date de la convocation
19/09/2022

Date d'affichage
19/09/2022

Objet de la Délibération
--------------------------

Délibération n° 2022\_033\_D

### Membres de la CLECT à la CCVA

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Classification : 5.3

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BURRIEZ, Maire.

Présents : Mmes DESBOS Aurélie, MM. BALAY Dominique, BESSET François, BESSET Julien, BOBER Michel, BURRIEZ Jacques, SALAÜN Jean-Michel,  
Absents Excusés : ACHARD Aline, BESSET Julien  
Secrétaire de séance : M. BOBER Michel

#### Objet de la délibération :

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes du Val d'Ay.

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil que chaque commune membre de la communauté de communes du Val d'Ay doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **Désigne les deux membres pour siéger à la commission locale de charges transférées, à savoir :**
  - **Membre titulaire : BURRIEZ Jacques**
  - **Membre suppléant : BESSET François**

Charge le Maire à engager toutes les démarches et signatures nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus indiqués.

**Jacques BURRIEZ,**  
**Maire de LALOUVESC.**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LALOUVESC

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	8	6

Date de la convocation
19/09/2022

Date d'affichage
19/09/2022

Objet de la Délibération
--------------------------

Délibération n° 2022\_034\_D

## Acquisition d'une partie de la parcelle AD 277

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BURRIEZ, Maire.

Présents : Mme DESBOS Aurélie, MM. BALAY Dominique, BESSET François, BESSET Julien, BOBER Michel, BURRIEZ Jacques, SALAÛN Jean-Michel,

Absents Excusés : ACHARD Aline, BESSET Julien

Secrétaire de séance : M. BOBER Michel

**Objet de la délibération :**

Cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle AD 277

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que suite à une réunion avec la copropriété "Grosjean" sis rue des Cévennes, un accord a été trouvé pour faciliter l'aménagement de l'espace Beauséjour. La copropriété cède gracieusement 2 a et 43 ca de la parcelle AD 277 située en bout du terrain lui servant de parking actuellement. La commune de son côté s'engage à réaliser une clôture et à abattre les arbres qui bordent le terrain de la copropriété. Par ailleurs, la commune sera attentive à ce que le portail soit fermé le soir et les jours fériés. Pour que l'acte notarié puisse être rédigé, le conseil doit approuver cette transaction.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la transaction d'une partie de la parcelle située sur la copropriété « Grosjean » aux conditions rappelées plus haut, et :**

- Charge l'office notarial de Maître Bechetoille Elodie sis à Satillieu de mener à bien cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire ;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Classification : 3.1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus indiqués.

**Jacques BURRIEZ,**  
Maire de LALOUVESC.



Extrait du registre  
du conseil municipal  
de la commune de LALOUVESC  
Séance du 22 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 007-210701280-20220922-2022\_035\_D-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
6	8	6

Date de la convocation
19/09/2022

Date d'affichage
19/09/2022

Objet de la Délibération
--------------------------

**Délibération n° 2022\_035\_D**

**Rapport annuel 2021 du SPANC**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt-heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BURRIEZ, Maire.

Présents : Mmes DESBOS Aurélie, Mrs BESSET François, BOBER Michel BURRIEZ Jacques, SALAÛN Jean-Michel, BALAY Dominique

Absents excusés : Mme ACHARD Aline, M. BESSET Julien.

Secrétaire de séance : BOBER Michel.

M. François Besset présente le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service du SPANC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION :**

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 6 Pour

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Classification : 8.8

**Jacques BURRIEZ**  
Maire de LALOUVESC

